

MAIRIE DE MAYRES-SAVEL

20 Chemin de la Mairie - 38350 MAYRES-SAVEL

Secrétariat ouvert : Le mardi de 14h00 à 17h00
Le vendredi de 09h00 à 12h00
Ou sur rendez-vous

Tél. : 04.76.81.04.70
Fax : 04.76.81.18.77
mairie.mayressavel@gmail.com

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 25 janvier 2018 à 20h00

Présents : MM. BRUGNERA Jean-Michel – DANGLEANT Christophe
GARRIGUES Florian - JACOLIN Claude - MIARD Guy – MIARD
Jean-Claude - NIER Cédric - NIER Joseph - SALOMON Florence

Absents excusés : MM. LAHMANES Philippe a donné procuration à Cédric NIER
MICHELET Françoise a donné procuration à Joseph NIER

Ordre du jour :

- Ouvertures de crédits
- Avis sur l'enquête publique : demande d'autorisation unique pluriannuelle de l'OUGC38
- Départ du locataire 195 chemin des Auches
- Questions diverses

La séance débute avec les dernières nouvelles : l'eau du Moulin est encore polluée. Il est décidé de prévenir à nouveau la population du bourg et de fournir de l'eau en bouteille la semaine prochaine, si le problème persiste.

1. Ouverture de Crédits

Afin de régler l'achat du terrain de Joseph Nier où le parking d'accès à la passerelle a été créé, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au BP 2018.

Le conseil municipal décide d'ouvrir les crédits suivants : 211 € sur le compte 2111 à l'opération 10001.

2. Avis sur l'enquête publique : autorisation pluriannuelle de l'OUGC38

Le conseil municipal donne un avis favorable

3. Départ du locataire 195 chemin des Auches

Le locataire demande à bénéficier d'un préavis plus court, soit 1 mois.

La municipalité est favorable.

Le logement pourrait déjà intéresser 2 foyers.

Le conseil municipal décide d'ouvrir les crédits suivants au BP 2018 pour restituer le dépôt de garantie au locataire selon l'état des lieux :

579.00 € à inscrire au compte 165 en dépenses.

4. Questions diverses

- Lorsque que Christine est en congé, le maire demande des volontaires pour la remplacer le dimanche pour porter le pain et les journaux à l'Auberge.
Dans la mesure où la municipalité serait informée suffisamment à l'avance de la période de congés, quelqu'un pourra se désigner selon la disponibilité de chacun. A voir au coup par coup.
- La communauté de communes (CCM) demande la position du conseil municipal face au transfert éventuel des compétences eau et assainissement à la CCM. Le conseil municipal est contre ce transfert.
- Le Maire demande s'il y a des volontaires pour participer aux commissions agriculture de la communauté de communes. Pas de volontaire

La séance est levée à 20h40

Mayres-Savel, le 16 janvier 2018

Le Maire,
Jean-Michel BRUGNERA

